



2022 - 435

Bras, le 16 Décembre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n°2021-447 du 23 décembre 2021,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 16 Décembre 2022 par laquelle Monsieur PAIN Michel, 14 chemin les Flouns 83170 Tourves sollicite l'autorisation de stationner une camionnette et de déposer des matériaux (sable), pour le compte de Monsieur CHIAVARINO Frédéric afin effectuer des travaux, au n°4 rue Emile Combes à BRAS (Var) du jeudi 05 janvier au 08 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement l'occasion du stationnement de la camionnette et du dépôt de matériaux sur la voie publique,

ARRÊTE

Art.1 : Du jeudi 05 janvier 2023 au 08 janvier 2023 inclus, le stockage de matériaux est autorisé sur la voie publique devant le 04 rue Emile Combes à Bras.

Une camionnette est autorisée à se stationner de 07h00 à 18h00 à hauteur du n°04 rue Emile Combes à Bras.

Le véhicule et les matériaux ne devront pas entraver la circulation.

Art.2 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Art.3 : Monsieur CHIAVARINO sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art.4 : Monsieur le Secrétaire Général des Services et les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur CHIAVARINO
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS.



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité